

MISSION DE PROSPECTION MULTI-INDUSTRIES



MISSION
PROSPECTION

MAROC - Casablanca
4 > 8 décembre 2017

Date limite d'inscription : **15 Octobre 2017**

Votre contact

Nathalie COLIN – CCI Bourgogne Franche-Comté

Tél : 03 86 49 40 58 – Mobile : 06 32 37 17 69

Email : n.colin@bourgognefranche-comte.cci.fr

Opération organisée par



Avec le soutien de

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE





MISSION de Prospection – MAROC

04 au 08 décembre 2017

PRINCIPE DE PARTICIPATION

PROGRAMME DE LA MISSION :

- Lundi 4 décembre 2017
Vol Paris-Casablanca (ou autres villes selon besoins et secteur d'activité)
- Mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 décembre 2017
Accueil et remise des programmes de rendez-vous définitifs le mardi à 8h
Rendez-vous ciblés durant les 3 journées
Dîner collectif (date à confirmer)
- Vendredi 8 décembre 2017
Vol retour en France

PROGRAMME DE RENDEZ-VOUS :

CCI International Bourgogne Franche-Comté vous accompagne sur l'ensemble des grands marchés d'exportation. Dans le cadre de cette mission, nous vous proposons, en partenariat avec la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc (CFCIM), de bénéficier de :

- **UN PROGRAMME DE RENDEZ-VOUS DE SUIVI DE MISSION**
par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc (CFCIM)

OPTION 1 : MISSION DE PROSPECTION

- ✓ validation du potentiel et de votre cahier des charges (cibles recherchées)
- ✓ sélection de prospects et validation du fichier final de prospection
- ✓ organisation du programme de rendez-vous

OPTION 2 : MISSION DE SUIVI (pour les participants à la mission d'avril 2017)

- ✓ sur la base de 20 de vos contacts à relancer (coordonnées à jour fournies par vos soins)
- ✓ relance de vos contacts en indiquant l'objectif attendu du rendez-vous
- ✓ organisation du programme de rendez-vous

Les rendez-vous auront lieu sur 2 journées et demie sur Casablanca / Rabat ou d'autres villes selon votre secteur d'activité.

- **UN ACCOMPAGNEMENT A TOUTES LES ETAPES**
par CCI International Bourgogne Franche-Comté

- ✓ Préparation du cahier des charges
- ✓ Organisation logistique (AR sur lignes régulières en classe économique et hébergement 4 nuitées dans un hôtel*** à Casablanca - contexte confort et sécurité)
- ✓ Accompagnement durant toute la mission sur Casablanca

Informations pratiques entrée sur le Royaume du Maroc :

- Passeport **Passeport obligatoirement** en cours de validité (carte d'identité non admise).
- Visa Pas de visa pour les ressortissants français pour des séjours inférieurs à 3 mois.
- Recommandations <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/maroc-12289/>



MISSION de Prospection – MAROC

04 au 08 décembre 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par courrier **avant le 15 Octobre 2017** :
CCI Bourgogne Franche-Comté / Jocelyne LEFEVRE – Place des nations Unies – 21000 DIJON

**Merci de joindre à ce bulletin un acompte de 50 % du total TTC
par chèque à l'ordre de la CCI Bourgogne Franche-Comté**

Raison sociale

Adresse

CP..... Ville

Tél E-mail

Nom / Prénom :

Numéro de portable

Personne de l'entreprise se déplaçant :
(Indiquer vos NOM et Prénoms tels qu'ils figurent sur votre passeport)

COÛT DE LA MISSION :

Prix MISSION avec subvention régionale*

OPTION 1 : 1 800,00 € HT soit 2160,00€TTC

OPTION 2 : 1 100,00 € HT soit 1320,00€TTC

Pour 2017, la région a fait du Maroc une priorité et soutient cette opération au plus fort taux d'engagement.

Prix MISSION sans subvention régionale

OPTION 1 : 3 600,00 € HT soit 4320,00 € TTC

OPTION 2 : 2 200,00 € HT soit 2640,00 € TTC

*Les participants à la mission bénéficient du soutien financier de la Région, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité suivants :

- Entreprise de forme juridique commerciale Eff. < de 250
- CA annuel < à 50 M d'€ ou total de bilan < à 43 M d'€
- N'appartient pas à plus de 25% à un groupe de plus de 250 personnes (après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%)

- Mon entreprise répond aux critères d'éligibilité
- Mon entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales
- Mon entreprise ne réalise pas une activité de négoce

Le prix inclut les prestations suivantes :

- L'organisation de votre programme de rdv
- Accompagnement CCI International BFC
- Vol Aller-Retour France - Maroc
- L'hébergement 4 nuitées sur Casablanca

Non inclus :

Autres Repas ; Téléphone ; Dépenses personnelles ;
Déplacements intérieurs (+/-250€ pour la location
d'une voiture de type clio avec chauffeur sur 3 jours à
Casablanca)

J'accepte les conditions de participation à la mission ci-après.

Le, à

Cachet et signature



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI International a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI International détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques et ses partenaires, d'une expertise pays reconnue.

I.2. CCI International est une entité portée administrativement par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté (Place des Nations Unies 21070 Dijon CEDEX). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de Région Bourgogne

I.3. La prestation de CCI International inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- les frais de mission du(es) collaborateurs(s) de CCI International

I.4. Dans la prestation de CCI International ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme
- La participation d'une deuxième personne pour la même entreprise
- Les assurances : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids
- Frais de repas, transports locaux
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétariat non prévus

II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI International font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International (Place des Nations Unies 21070 Dijon CEDEX) :

- Le bon de commande dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation
- Un acompte d'un montant différent pourra être demandé ou l'intégralité du paiement si il s'agit d'un montant inférieur à 600€ TTC à la commande. Dès lors, CCI International accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à la somme reçue.

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

II.4. La réception des pièces indiquées en II.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International.

II.5. La réception par CCI International du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre

Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

II.6. A l'issue de la prestation, CCI International émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.

II.7. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI International se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI International, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation (tarifs, prix, diagnostic de préparation ect ...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.

III.2. CCI International s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI International pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de CCI International Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI International se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

IV.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI International, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

V. Assurances

CCI International n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

VI. Droit applicable/Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent.